

LOUIS RIEL



« Riel est mon frère! » disait, en 1885, Honoré Mercier, futur premier ministre du Québec, devant 50 000 personnes.

Il s'est battu pour son peuple, sa dignité, ses droits. Il fut un exemple pour l'humanité.

Certains ont eu peur de lui et du peuple métis : le Gouvernement du Canada le fit donc pendre à Regina, le 16 novembre 1885.

Aujourd'hui, 114 ans plus tard, les Canadiens voudraient bien **oublier tout cela** : le Parlement du Canada étudie même un projet de loi qui, s'il est adopté, déclarera Louis Riel innocent et annulera sa condamnation.

Un instant!

Riel a été injustement **pendu**. Le peuple métis a été **chassé** de ses terres, **dépossédé**, **humilié** et **dispersé** partout dans l'Ouest.

Qui est coupable de ces crimes?

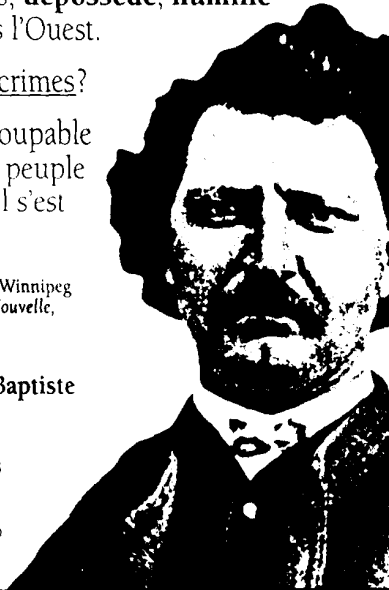
Il est temps que le vrai coupable redresse les torts faits au peuple métis pour qui Louis Riel s'est battu jusqu'à la mort!

Cette publicité a paru en anglais dans le Winnipeg Free Press et en français dans l'Acadie Nouvelle, La Liberté de Saint-Boniface et le Devoir.



Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : (514) 843-8851
Télécopie : (514) 844-6369
Site web : www.cam.org/~ssjb
Courriel : ssjb@cam.org



Dossier



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC

La révolution tranquille

Par Lucia Ferretti

SOMMAIRE

Une définition	61
Aux origines de la révolution tranquille : les nombreux déséquilibres des années 1945-1959	63
« Qui s'instruit, s'enrichit » : la conquête de l'éducation	69
« Désormais », « C'est le temps que ça change » : un État réformiste et interventionniste	74
« Maîtres chez nous » : le nationalisme économique	78
« Égalité ou indépendance » : les rapports Québec-Canada, ou le nationalisme politique	84
La fin d'une époque	88

Lucia Ferretti
Département des sciences humaines et
Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université du Québec aux Trois-Rivières

Une définition

Ce qu'on appelle la « révolution tranquille » est un moment de l'histoire du Québec qui a été interprété déjà de plusieurs manières. Ses acteurs, ses témoins et ses premiers analystes ont vu en elle un véritable avènement. Aussi tard qu'en 1990, l'historien Fernand Ouellet, bien représentatif de ce courant, croyait encore pouvoir écrire que « La Révolution tranquille marqua incontestablement pour les Québécois francophones le moment capital de leur entrée dans la *modernité*¹ ». À cette interprétation radicalement mythificatrice a succédé une interprétation parfois aussi radicalement démythificatrice, si bien qu'après avoir examiné la répartition des dépenses publiques sous Lesage, un politicologue comme Daniel Latouche par exemple, est allé jusqu'à dire que ce gouvernement avait la même conception du rôle de l'État que ceux qui l'avaient précédé², ce qui pouvait laisser entendre en quelque sorte que la révolution tranquille n'avait pas eu lieu. Certains ont confondu la révolution tranquille avec le gouvernement de Jean Lesage justement, et parfois même avec sa période la plus dynamique, celle des années 1960-1964 au cours de laquelle les réformes se sont succédé à un rythme effréné. D'autres, comme les historiens Linteau, Durocher, Robert et Ricard, ont voulu tenir compte de l'entier déploiement dans la société des réformes et du nationalisme caractéristiques de la révolution tranquille et ont donné son nom à toute la période des années 1960 à 1980³. C'est dire qu'il n'est pas simple de mesurer l'importance du phénomène, ni d'en déterminer les dates une fois pour toutes.

1. F. Ouellet, « La révolution tranquille, tournant révolutionnaire? », Th. S. Axworthy et P. E. Trudeau, dir., *Les années Trudeau. La recherche d'une société juste*, Montréal, Le Jour, 1990, p. 335.
2. D. Latouche, « La vraie nature de... la Révolution tranquille », *Revue canadienne de science politique*, VII, 3, septembre 1974, p. 533.
3. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986.

Il reste néanmoins que la révolution tranquille a débuté il y a maintenant bientôt quarante ans. Les plus récentes conclusions de l'historiographie ont permis d'établir qu'elle n'a pu marquer l'entrée des Québécois francophones dans la modernité, puisque ceux-ci ne formaient pas avant 1960 la *Folk Society* que certains ont cru voir en eux. Grâce au recul du temps, on a aussi pu juger plus sereinement que, oui, la révolution tranquille avait bel et bien eu lieu et que, comme l'a dit le politicologue Gérard Bergeron, « il s'est (alors) passé quelque chose de nouveau au Québec »⁴. Quant aux nombreux débats sur sa nature et son ampleur, ils ont permis peu à peu à une majorité d'analystes de s'entendre sur ses caractéristiques fondamentales : la modernisation politique par exemple, ou l'affirmation nationale de ceux qui n'ont plus voulu s'appeler Canadiens français mais Québécois.

Tout en partageant la vision large de Linteau, Robert et leurs collègues, c'est ce qui nous permet à notre tour de retenir ici une définition stricte de la révolution tranquille comme le bref moment pendant lequel, fort d'un large consensus social l'État québécois, son personnage principal, a été à la fois intensément réformiste et intensément nationaliste. Entre 1959 et 1968 en effet, c'est-à-dire du gouvernement de Paul Sauvé à celui de Daniel Johnson avec un sommet sous Lesage, l'État québécois a poursuivi *en même temps* un objectif de modernisation accélérée sur le modèle de l'État-providence et un objectif très net de promotion nationale des Québécois francophones. L'État duplessiste avait pu sembler porter le nationalisme canadien-français traditionnel, mais il était farouchement opposé à toute réforme de style keynésien ; l'État québécois, après Daniel Johnson, a continué à endosser des responsabilités économiques et sociales de plus en plus étendues, mais les gouvernements de Jean-Jacques Bertrand et de Robert Bourassa ont presque renoncé à faire de lui l'outil de la promotion nationale des francopho-

4. G. Bergeron, « Les transformations socio-économiques », G. Bergeron et R. Pelletier, dir., *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal, 1980, p. 27.

nes. C'est la conjonction d'un réformisme et d'un nationalisme effervescents au cœur même de l'État québécois qui fait la spécificité de la révolution tranquille.

Aux origines de la révolution tranquille : les nombreux déséquilibres des années 1945-1959

C'est l'illusion la plus durable de ceux qui ont fait la révolution tranquille que de croire qu'elle est née, comme Minerve, toute armée de la cuisse de Jupiter. En fait, comme tout autre phénomène, elle a des antécédents, et le monde qui l'a rendue nécessaire l'a aussi rendue possible. Même si ce n'est pas le lieu ici de relater l'histoire des années 1945 à 1960, il importe de souligner que c'est durant cette période que se sont creusés les déséquilibres auxquels la révolution tranquille a voulu remédier.

La marginalisation des Canadiens français dans une économie prospère. Remarquable, la croissance économique touche tous les secteurs après 1945. Croissance démographique, urbanisation accélérée, déblocage et frénésie de la consommation, besoins divers d'une Europe en reconstruction et appétit américain pour les matières premières, ces facteurs agissent conjointement et se répercutent l'un sur l'autre pour stimuler l'agriculture, l'exploitation des richesses naturelles, tous les domaines de la construction, la production industrielle et le développement d'une économie de services. La prospérité, puisqu'il convient de placer la période sous ce signe, doit certes à l'initiative locale ; elle est néanmoins due pour l'essentiel à de forts investissements étrangers. Comme le reste du Canada, le Québec se développe de plus en plus dans la dépendance américaine.

Par surcroît, même si une classe d'entrepreneurs canadiens-français existe, la part de ceux-ci dans le contrôle de l'économie québécoise est marginale et s'abaisse encore durant la période ; les ouvriers et employés canadiens-

français subissent d'autre part une discrimination pas toujours subtile, qui entrave leur accession à des postes de cadres, voire de contremaîtres dans les entreprises américaines ou canadiennes-anglaises. Tout cela ne manque pas de faire clairement apparaître les «Anglais» comme la minorité dominante qu'ils sont effectivement.

Keynésianisme et centralisation fédérale. Dans les principaux pays occidentaux, la crise et la guerre ont converti les milieux d'affaires influents ainsi que les milieux politiques à la doctrine keynésienne, selon laquelle l'intervention économique et sociale planifiée de l'État est indispensable à la régulation de l'économie nationale. Dès 1940, avec la Loi de l'assurance-chômage, le gouvernement libéral au pouvoir à Ottawa entreprend à son tour d'élargir considérablement le champ des interventions de l'État fédéral. Ce faisant, il se heurte immédiatement à l'AANB de 1867 qui réserve certaines juridictions aux États provinciaux, à l'éducation, à la santé et au bien-être notamment, c'est-à-dire des secteurs d'intervention jugés désormais cruciaux par la théorie keynésienne. Le gouvernement fédéral choisit alors de passer outre à la Constitution. En même temps qu'il élabore sa «Politique nationale» pour promouvoir l'émergence d'une identité et d'une culture communes à tous les Canadiens, le gouvernement d'Ottawa prend donc la voie de la centralisation, s'arroge de nouveaux pouvoirs et multiplie les empiétements de l'État fédéral dans les domaines de compétence provinciale ainsi que dans les sources de revenus des provinces, en obtenant par exemple de conserver la perception de l'impôt sur le revenu, transféré durant la guerre. La fonction publique fédérale, qui se développe considérablement dans l'après-guerre, ne laisse par ailleurs qu'une place insignifiante aux Canadiens français, qui sont exclus de l'élaboration des politiques et voient se multiplier les obstacles à leur avancement professionnel.

L'Ontario, mais surtout le Québec, résistent à ce changement majeur de l'ordre constitutionnel canadien, décidé uni-

latéralement par Ottawa. Le gouvernement Duplessis, en particulier, s'oppose farouchement à la «Politique nationale» autant qu'aux principes du libéralisme keynésien. Le gouvernement fédéral change alors de stratégie, et privilégie la voie administrative pour atteindre ses fins: il met sur pied des programmes dans les domaines de juridiction des provinces, il en fixe les objectifs, dits «nationaux», mais il n'offre d'en assumer qu'une partie des coûts seulement. Au nom de l'autonomie provinciale, Duplessis refuse de se voir imposer ainsi un agenda et des dépenses. Il oblige par exemple les universités à décliner les subventions que leur offre le fédéral à partir de 1951 et ne fait pas participer le Québec au programme partagé d'assurance-hospitalisation mis sur pied en 1958. Mais lui-même refuse obstinément que l'État provincial s'investisse pleinement dans ses champs de compétence, créant ainsi une impression toujours plus nette d'inertie et de retard.

Une Église débordée et déjà ébranlée. La croissance démographique et l'urbanisation entraînent une hausse des besoins de la population en matière d'éducation, de santé et de services sociaux; la prospérité générale et le développement technique, une hausse de ses exigences. L'Église, qui tient à son contrôle en ces domaines, engage alors une grande partie de son patrimoine dans la construction ou l'agrandissement de ses écoles, de ses collèges et de ses hôpitaux, dans l'achat d'équipement et dans la qualification de son personnel. Mais elle ne suffit plus. Elle doit se résoudre à être secondée par un personnel laïc de plus en plus nombreux, que ses institutions ont bien formé et qui est impatient d'obtenir plus d'autonomie professionnelle et de meilleurs revenus. Elle doit aussi escompter toujours davantage l'aide financière du gouvernement qui, s'il ne lui réclame pas encore trop compte de sa gestion, ne distribue ses octrois que de manière discrétionnaire. Duplessis se plaît à dire: «Les évêques mangent dans ma main». C'est vrai de presque tous, qui paient ses générosités de leur caution trop visible au régime. Ce ne l'est pas toutefois du cardinal Léger, «prince»

de cet archidiocèse de Montréal soumis comme aucun à la croissance urbaine; car le dernier héritier de la grande tradition théocratique n'accepte pas d'abaisser l'Église à solliciter l'État. Et Duplessis, qui ne donne rien pour rien, ne lui donne rien en effet. Pour réduire les tensions nées de la pression des besoins conjuguée à la rareté des fonds, le cardinal, fort de son charisme, a recours avec un réel succès aux solutions de l'ordre communautaire ancien; mais ses grandes quêtes et ses corvées restent quand même insuffisantes, et dans ce milieu éclaté qu'est en train de devenir Montréal elles sont de plus en plus perçues pour ce qu'elles sont, des survivances.

Il y a plus profond. Malgré la persistance et parfois le redoublement de ses fastes, l'Église est ébranlée. Une partie des plus jeunes, déjà, ne croient plus. Les autres, et pas seulement ceux des mouvements d'action catholique, sont en train de se détacher d'une manière de vivre la foi qui ne colle pas aux valeurs émergentes d'autonomie et d'individualisme. En témoigne entre autres la baisse déjà sensible des vocations. Ou celle de la pratique. La pratique intensément communautaire et les exercices continuels de piété commencent à étouffer la jeune génération, qui cherche une relation au Christ plus libre et plus personnelle. Elle se sent envahie par l'institution cléricale, qui ne s'ajuste qu'à la marge.

L'immobilisme du gouvernement duplessiste. Devant tous ces changements économiques, politiques et sociaux et les déséquilibres qu'ils provoquent, le gouvernement provincial reste impassible, sauf à dénoncer les mouvements intellectuels et à réprimer le syndicalisme. Il continue de se faire le défenseur du nationalisme le plus traditionnel, fait de survivance et d'identité française et catholique, ainsi que l'apôtre d'un libéralisme de laisser-faire qui a pourtant fait son temps dans les principaux milieux d'affaires.

Les politicologues Kenneth McRoberts et Dale Posgate ont proposé une interprétation particulièrement convaincante de cette attitude du gouvernement de l'Union

nationale sous Duplessis, qui est à son tour une source de déséquilibre. Ils le décrivent comme une partitocratie dont le chef et ses députés sont des politiciens de carrière n'aspirant qu'à se maintenir au pouvoir, non pour y accomplir quelque chose, mais simplement pour y être. D'où leur refus obstiné de toute réforme qui risquerait de devoir les obliger à partager le pouvoir. Et en particulier le refus de tout accroissement des champs d'intervention de l'État provincial qu'il faudrait forcément à la fois financer et administrer, plaçant ainsi le gouvernement dans la dépendance à l'égard des financiers, et les députés en situation de concurrence auprès des électeurs avec une administration publique nécessairement plus considérable et bureaucratique. Profondément conservateur, Duplessis ne se décide d'ailleurs à ses deux principales réalisations, l'adoption du fleurdelysé et l'impôt provincial sur le revenu, qu'après avoir acquis la conviction qu'elles ne lui nuiraient pas auprès de l'électorat. Ce gouvernement réussit à se maintenir si longtemps parce qu'il s'appuie à la fois sur une carte électorale favorable (sur-représentant les comtés ruraux moins demandeurs de réformes) et sur un patronage assez « démocratique », au sens où il en réserve un peu pour tous les « bleus » et non seulement pour les plus gros amis du régime⁵.

Une impatience de moins en moins contenue. Contre une situation qui paraît bloquée, des voix nombreuses s'élèvent, en provenance d'horizons de plus en plus variés. Les élites industrielles américaines et canadiennes-anglaises elles-mêmes encouragent l'intervention économique et sociale de l'État, pour leur assurer qui l'électricité à bon marché, qui la main-d'œuvre instruite et en santé dont ils ont besoin. La bourgeoisie d'affaires francophone, par le biais de ses organisations, fait savoir qu'elle aurait besoin de l'appui de l'État provincial pour pallier sa faiblesse. Un grand nom-

5. K. McRoberts et D. Posgate, « La modernisation politique: le retard du Québec avant 1960 », in *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, ch. 5. (titre original: *Quebec: Social Change and Political Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart)

bre d'associations volontaires et d'organisations professionnelles et de syndicats, représentant en particulier la nouvelle classe moyenne laïque engagée dans les institutions gérées par les communautés religieuses, réclament avec de plus en plus d'insistance la laïcisation et la prise en charge par l'État de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les syndicats catholiques d'ailleurs, et en particulier la CTCC lors des grèves d'Asbestos, de Louiseville, et de Murdochville en 1949, 1952 et 1957, constituent un des principaux fers de lance de la contestation au régime duplessiste et au cléricisme dominant. En 1960, la Centrale catholique se déconfessionnalise et change son nom pour celui de Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Les milieux artistiques et intellectuels ne le cèdent en rien aux élites socio-économiques, bien au contraire. Dès 1948, Paul-Émile Borduas et ses compagnons signent avec le *Refus global* un manifeste surréaliste qui est aussi une dénonciation d'une société jugée petite, mesquine, opprimée par le cléricisme et l'autoritarisme. C'est d'ailleurs une des nouveautés frappantes de la période que les élites de la parole présentent la société canadienne-française sous un jour aussi totalement négatif. Les élèves du Père Georges-Henri Lévesque, à la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, se complaisent à l'instar de leurs maîtres américains Hughes et Miner à voir en elle contre toute évidence une *Folk Society*. Dans *Cité libre*, la petite mais influente revue fondée par Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau, le Québec est aussi décrit comme une société bloquée, rétrograde, trahie par des élites politiques et religieuses au nationalisme ratatiné. Contre tout nationalisme, ils font d'ailleurs de la liberté de l'individu la valeur première dont découlent selon eux les principes de laïcisation, de démocratie et de civisme. Quant aux néo-nationalistes, dont le héraut est André Laurendeau de *L'Action nationale*, et les éminences grises, l'historien Maurice Séguin et ses collègues de l'Université de Montréal, s'ils adressent pour l'essentiel les mêmes reproches au nationalisme traditionnel, ils continuent

néanmoins de conférer une importance primordiale aux droits collectifs de la nation canadienne-française. Ils imputent les retards de celle-ci non à d'hypothétiques facteurs de culture ou de mentalité, mais à la domination politique et nationale qu'elle subit depuis la défaite de 1760 et dont le fédéralisme centralisateur n'est que le dernier avatar. Pour les néo-nationalistes, le rattrapage socio-économique du Québec et la promotion nationale des Canadiens français passent par un État québécois fort et interventionniste. Il s'agit là d'un courant de pensée particulièrement important dans la genèse de la révolution tranquille.

Ainsi, aux sources de la révolution tranquille, on trouve tous les déséquilibres économiques, politiques, sociaux, culturels et idéologiques engendrés par la formidable poussée des années 1945 à 1960. Les malaises et les blocages accumulés rendent la révolution tranquille nécessaire. Mais ce n'est pas seulement l'impatience qu'ils suscitent qui la rend possible. La société et les élites traditionnelles lèguent en effet à la génération de la révolution tranquille, qui n'a pas voulu le voir, les outils essentiels à son succès : un État libre de dettes et une tradition de gouvernement fortement autonome, ainsi qu'une culture de solidarité, une identité éveillée à l'importance de rester française et plusieurs instruments alternatifs de développement économique tels que les organisations coopératives, les syndicats nationaux ou des institutions financières particulières. « Désormais », comme a le temps de le dire Paul Sauvé, tout va sembler possible.

« Qui s'instruit, s'enrichit » : la conquête de l'éducation

La réforme de l'éducation est non seulement un thème majeur de la révolution tranquille, elle en est l'un des symboles les plus éclatants. S'y retrouvent une grande partie des enjeux de la période : l'affirmation d'une culture québécoise en rupture avec la culture canadienne-française catholique ; le changement social, associé d'une part au transfert des res-

responsabilités et du contrôle de ce secteur de l'Église à l'État provincial et, d'autre part, à l'intervention massive de celui-ci dans un domaine de sa compétence que le fédéral avait cherché à investir dans les années cinquante ; la promotion nationale des Québécois francophones, enfin, qui souhaitent atteindre par l'éducation le statut social que les anglophones doivent à leur capital.

Dès après la mort de Duplessis, les brefs gouvernements unionistes de Paul Sauvé puis d'Antonio Barrette votent quelques mesures encourageantes pour le rattrapage des retards en éducation : fin des octrois discrétionnaires, règlement du contentieux avec le gouvernement fédéral sur le financement universitaire, augmentation des subventions aux universités, aux collèges classiques et aux commissions scolaires.

Ce mouvement de réformes s'accélère et prend toute son ampleur avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage, en juin 1960. Paul Gérin-Lajoie s'en fait le timonier, en rapatriant aussitôt dans son ministère de la Jeunesse le vieux département de l'Instruction publique, de même que toutes les responsabilités éducatives dispersées dans les autres ministères. Dès sa première session, en 1961, le gouvernement propose aussi sa « grande charte de l'éducation », c'est-à-dire une série de mesures législatives faites pour allonger la fréquentation scolaire, mieux soutenir financièrement les étudiants et leurs parents, mieux financer tous les ordres d'enseignement ainsi que les institutions privées, et obliger les commissions scolaires à assurer gratuitement l'enseignement secondaire jusqu'en 11^e année. La mesure la plus remarquée, toutefois, est la création de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, dont la direction est confiée au vice-recteur de l'Université Laval, Mgr Alphonse-Marie Parent.

La Commission Parent siège de 1961 à 1966. Dès les premiers volumes de son Rapport, qui paraissent en 1963, elle propose la mise sur pied « d'un système scolaire unifié, inté-

gré, public depuis la maternelle jusqu'à l'université et placé sous l'autorité d'un véritable ministère de l'Éducation »⁶ assisté d'un organe consultatif, le Conseil supérieur de l'éducation.

Le Ministère et le Conseil sont créés en 1964. Paul Gérin-Lajoie est venu à bout des réticences de Jean Lesage lui-même, et de l'opposition virulente des évêques. C'est dire que des compromis respectueux de la religion ont été consentis : la confessionnalité du système public est confirmée par la nomination de sous-ministres associés de foi protestante et de foi catholique, par la création de comités confessionnels dotés de pouvoirs de contrôle au sein du Conseil supérieur de l'éducation ainsi que par le maintien de la confessionnalité des commissions scolaires et celui de l'enseignement religieux dans les écoles. Peut alors s'accomplir ce qui naguère encore paraissait impensable : le transfert de l'Église à l'État de l'initiative en matière d'éducation.

Le changement est profond. On le sent jusque dans le slogan « Qui s'instruit s'enrichit », qui peut être entendu, en un sens, et l'a effectivement été, comme une valorisation de la poursuite de l'aisance personnelle, mal vue dans la culture catholique traditionnelle. Inédit, l'esprit de la pédagogie ne l'est pas moins, plus américain : les professeurs cherchent désormais à cultiver chez l'élève la liberté, la créativité et l'expressivité. Entre 1960 et 1969, enfin, les religieuses et religieux passent de 28% à 11% seulement des effectifs enseignants québécois, partie parce que plusieurs de leurs consœurs et confrères ont quitté les communautés, partie parce que les nouvelles et nombreuses recrues de l'enseignement sont quasi-exclusivement des laïcs. Non vraiment, l'Église n'a plus la force, ni même le goût, de gouverner l'éducation.

Tout comme les travaux de la Commission Parent qui les inspirent, les réformes des années soixante sont marquées au coin des nouvelles valeurs du « droit à l'éducation » et de

6. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, « Boréal express », 1997, p. 88.

la «démocratisation de l'enseignement», leviers par excellence de la promotion nationale des francophones. La maternelle est dorénavant intégrée au système public; elle précède quatre ordres d'enseignement successifs bien distincts, restructurés et uniformes à travers le Québec, depuis un primaire de six ans jusqu'à un niveau universitaire composé de trois cycles. Les élèves en formation générale et ceux en formation professionnelle se retrouvent ensemble dans les écoles polyvalentes et les cégeps. Les unes sont établies à partir de 1968 en remplacement des anciennes écoles secondaires, des instituts familiaux et des écoles de métiers; les autres sont ces institutions nouvelles et originales qui remplacent en 1967 les collèges classiques. En outre, pour favoriser l'accessibilité à une éducation de qualité, une vaste entreprise de régionalisation est mise en branle: tandis que, par l'«opération 55», on regroupe les 1500 commissions scolaires locales en 55 commissions régionales francophones et neuf anglophones, on décentralise par ailleurs l'enseignement supérieur. C'est ainsi que des cégeps sont implantés dans toutes les villes importantes et qu'est créée en 1968 l'Université du Québec, première université publique, première université-réseau aussi, avec ses établissements autonomes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, plus tard complétée par ceux de Hull et d'Abitibi-Témiscamingue, et par quelques établissements à vocation spécialisée. Quant à l'éducation des adultes, elle entre par la grande porte non seulement à l'école secondaire et au cégep, mais de plus en plus aussi à l'université. Il en va de même pour la formation des maîtres francophones, qui se modèle désormais sur la pratique anglo-québécoise et nord-américaine, ce qui conduit à la disparition des écoles normales. Conjugués au baby-boom, tous ces efforts portent leurs fruits: entre 1960-61 et 1970-71, les effectifs du secondaire passent de 205 000 à plus de 590 000 élèves, 72 000 étudiants fréquentent le cégep à la fin de la décennie tandis que, de 22 000 en 1960, le nombre d'étudiants universitaires grimpe à 55 000 en 1970. C'est encore

insuffisant pour égaler les taux de fréquentation des anglophones, surtout aux études supérieures, mais c'est un progrès considérable, et très rapide.

Durant les mêmes dix ans, le budget de l'éducation passe de 181 millions à un milliard de dollars, et la part de l'éducation dans les dépenses de l'État grimpe de 24,4% à 29%. Le gouvernement finance à des degrés divers l'ensemble du système, depuis la maternelle jusqu'au doctorat. En contrepartie, le ministère exige un droit de regard sur la gestion et les dépenses des établissements. À tous, il impose ses normes et sa bureaucratie et, sauf aux universités, ses programmes d'enseignement. Tout cela dans un secteur traditionnellement habitué à beaucoup d'autonomie.

Un tel chambardement ne va pas sans susciter des remous. La «formule Rand», adoptée en 1959 sous Paul Sauvé, et qui oblige tous les employés d'une entreprise ou d'une institution à adhérer à leur syndicat local, joint ses effets à ceux du baby boom et du progrès de la scolarisation, pour propulser de 16 000 à plus de 70 000 entre 1959 et 1969 le nombre d'enseignants syndiqués. De mieux en mieux rémunérés, jouissant d'une sécurité d'emploi nouvelle, et de conditions de travail favorables allant même jusqu'au droit de grève, ils se méfient pourtant du gouvernement durant toute la période. Au début des années soixante, c'est parce qu'ils tiennent résolument au caractère confessionnel du système scolaire. Ils sont du reste les derniers à laïciser leur centrale syndicale: la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques ne change son nom qu'en 1967 pour celui de Corporation des enseignants du Québec. Mais à partir de cette date, c'est la relation des syndiqués à l'État-employeur qui domine, en attendant une prochaine radicalisation.

D'autres groupes laissent percer leur mécontentement. Le Mouvement laïc de langue française voudrait une sécularisation complète de l'éducation. Dans les milieux ruraux, la crainte reste au contraire longtemps vive d'une éventuelle déconfessionnalisation de l'éducation; et la régionalisation

des écoles secondaires, qui contraint les élèves à des déplacements de plus longue portée, est un désagrément de plus pour leurs parents. En concentrant à Québec ou dans les commissions scolaires régionales certains pouvoirs et responsabilités, le gouvernement Lesage, autre exemple, irrite les notables locaux qui jusque-là contrôlaient l'école. Les analystes ont vu là d'ailleurs certaines des raisons de la défaite des libéraux en 1966. Les recteurs des universités privées, qui se sont opposés en vain à la création des cégeps, n'apprécient pas davantage la naissance de l'Université du Québec, ni celle du Conseil des universités. Quant au mouvement étudiant, il a le vent dans les voiles et il s'engage, comme corps constitué, dans le débat public. Fondée en 1964, l'Union générale des étudiants du Québec exige la gratuité de l'enseignement universitaire comme signe tangible de la volonté gouvernementale de démocratisation scolaire ; elle combat aussi pour une réforme pédagogique et pour la cogestion, c'est-à-dire la participation décisive des étudiants aux structures administratives des universités. Ainsi, à mesure qu'avancent les années soixante, les consensus sociaux assez nets des débuts, qui ont permis à l'État et au plus grand nombre des Québécois francophones de conquérir ensemble l'éducation, commencent-ils à s'effriter.

« Désormais », « C'est le temps que ça change » : un État réformiste et interventionniste

Ce qui se passe en éducation se passe partout. En fait, il n'est presque plus de secteurs dans lesquels les gouvernements québécois, entre 1959 et 1968 et par la suite, n'engagent l'intervention de l'État. Forts du consensus social de ces années qui fait de l'État le moteur et l'instrument d'un « rattrapage » et d'une « modernisation » considérés essentiels, les gouvernements mettent en branle un mouvement de concentration dans l'État québécois de nombreux pouvoirs ou responsabilités jusque-là exercés soit par les commissions scolaires et les municipalités, soit par l'Église, soit par Ottawa.

Grossit en conséquence tout un appareil technocratique. La fonction publique, nombreuse et qualifiée, est coiffée d'une élite de mandarins, en principe soucieux de faire participer les citoyens aux décisions et à l'élaboration des politiques qui les concernent, mais dans le cadre, il faut bien le voir, d'un système tendant à favoriser la centralisation des décisions, de la gestion et des ressources.

Plusieurs décisions importantes contribuent puissamment à donner l'impression qu'on vit alors véritablement « le début d'un temps nouveau ». Parmi celles-ci, il faut mentionner l'adoption d'un nouveau Code du travail en 1964, qui répond non seulement aux exigences de la nouvelle économie mais aussi au désir général de jeter aux oubliettes celui dont Duplessis avait abusé ; d'ailleurs, typiques de cet esprit de redressement, des dispositions du code accordent la sécurité d'emploi aux employés permanents de la fonction publique et le droit de grève dans les services publics, autant de manières de dire que l'arbitraire n'a plus sa place dans les relations de travail. De 1964, aussi, date la Loi 16, qui amende le Code civil : l'égalité juridique des époux est finalement reconnue, les femmes mariées acquièrent le droit d'effectuer des transactions bancaires sans la signature de leur conjoint, d'intenter un procès, d'être exécutrices testamentaires, bref d'exercer plusieurs responsabilités financières ou civiles qui leur étaient jusque-là interdites. À noter, enfin, la portée particulièrement symbolique de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, voué, quoique sans grands moyens, à la promotion de la culture québécoise et à son plus large rayonnement.

Dans les champs de la santé et du bien-être social, l'Église passe la main à l'État québécois, qui réforme ses structures et ses institutions de sorte à pouvoir assumer pleinement son rôle d'État-providence. Avec l'idéologie propre à l'État-providence, faite à la fois du droit des citoyens à en attendre des services, et de la responsabilité de l'État à favoriser tant

l'égalité des chances qu'une juste redistribution de la richesse collective.

Le « Désormais » de Paul Sauvé laisse déjà pressentir le changement. Dès 1959, sont amorcées avec Ottawa les négociations qui vont aboutir sous Lesage à la participation du Québec au programme fédéral à frais partagés d'assurance-hospitalisation. Deux grands rapports jalonnent par ailleurs l'intervention du gouvernement Lesage et de ceux qui le suivent en matière de politiques sociales : celui du Comité d'étude sur l'assistance publique, formé en 1961 (rapport Boucher) et celui de la Commission Castonguay-Nepveu, ou Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, créée en 1966. Fondés sur le principe du droit des citoyens à l'aide de l'État en cas de maladie ou de perte de revenu, ces rapports recommandent à Québec l'élargissement de ses politiques sociales et surtout l'intégration de toutes ses interventions dans un ensemble cohérent fait à la fois de mesures immédiates et de politiques correctives à plus long terme. Sans prétendre pouvoir voler l'initiative à l'État fédéral, qui a pris le virage interventionniste depuis les années quarante et occupe les champs des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage, des allocations familiales et même, en partie, ceux de l'assistance publique et de la santé, l'État québécois se donne à son tour les moyens d'agir dans ces domaines de sa juridiction. Il le fait parfois en participant aux programmes du gouvernement fédéral : ainsi pour l'assurance-santé, en 1970. Aussi souvent que possible, toutefois, Québec choisit d'élaborer ses propres programmes ; il instaure ainsi en 1964 son propre Régime des rentes qui, même s'il est compatible avec le Régime de pension du Canada, est résolument autonome dans la gestion des millions accumulés.

Autant de rôles nouveaux, autant de nouveaux moyens de gestion. Huit ministères sont créés entre 1961 et 1969, neuf conseils consultatifs, trois organismes de réglementation, huit entreprises publiques, un tribunal d'État ; et, pour

mettre un peu d'huile dans la machine, des dizaines de comités interministériels chargés de la coordination de l'ensemble. Dans leur prétention à administrer l'État de façon rationnelle et au meilleur de l'intérêt public, les gouvernements, surtout celui de Lesage, multiplient les recherches sur tous les sujets et ordonnent la tenue de nombreuses missions d'enquête durant la décennie. Le rêve d'une action planifiée de l'État semble un temps à portée de main en matière économique notamment, et là aussi toute la structure de gestion est échafaudée avant que les illusions ne retombent.

De 29 000 en 1960, le nombre des fonctionnaires est passé donc à 41 000 en 1965, 51 000 en 1968 ; c'est une main-d'œuvre francophone, jeune et bien formée. Sous-ministres, cadres supérieurs, cadres intermédiaires, professionnels, employés : la hiérarchie qui se cristallise se veut pour effet sur le dynamisme et sur la compétence, ce que les syndicats, pour la plupart affiliés à la CSN, savent, de l'expérience au début avec l'État-employeur, faire reconnaître des conditions de travail et des bénéfices marginaux appréciables. Le parapublic, de son côté, grossit encore plus si bien que selon le politologue James Ian Gordon, les secteurs public et parapublic québécois représentent ensemble 11,4% de la main-d'œuvre en 1968. La nouvelle structure, née sous Duplessis dans l'insatisfaction, a fait un coup grossi et elle se porte bien.

Un État interventionniste, un État-employeur, c'est en fait le ciment d'un État qui dépense : 860 millions environ en 1961, près de 3 milliards huit ans plus tard, en progression constante jusqu'au milieu des années 1990. C'est au Québec l'État qui empiète sur des terrains occupés par d'autres institutions. Si l'Église et les communautés religieuses, aux prises avec une crise interne, les départs en masse, la réorganisation de leurs propres structures et l'approfondissement du dialogue encouragé par le concile Vatican II, si l'Église et les communautés, donc, se délestent et sont délestées